



COMITE REGIONAL DE TIR A L'ARC D'OCCITANIE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

29 février 2020 – Carcassonne (11)

Une Assemblée Générale Extraordinaire du CRTAO a eu lieu à Carcassonne, au restaurant « L'Oliveraie » 850 boulevard Denis Papin.

On relève sur les feuilles d'émargement une présence des clubs pour un total de 317 voix sur 517 possibles.

L'AG débute à 09 h 15, en présence de M. Jean-Michel CLEROY, Président de la FFTA.

Ouverture par M. CLEROY

Le Président Jean-Michel CLEROY remercie le CRTAO pour son invitation et dit son plaisir d'être en Occitanie, l'une des plus grande Régions de France, ce qui n'empêche pas les clubs d'être venus aussi nombreux à ces AG Extraordinaire et Ordinaire.

Le Président du CRTAO, Didier RAMI rappelle que cette AG extraordinaire a pour but de mettre les statuts du CRTAO en conformité avec les prochains statuts de la FFTA, en particulier pour permettre le vote informatique lors des AG électives. En effet, il y aura cette année l'AG ordinaire (qui aura lieu à la suite de cette AGE), puis une AG élective, au dernier trimestre 2020, répondant aux consignes ministérielles, puis l'AG ordinaire, bilan de 2020, en février/mars 2021.

Les consignes ministérielles prévoient que toutes les instances départementales, régionales et nationales du mouvement sportif doivent renouveler leurs Comités Directeurs avant le 31/12 suivant les Jeux Olympiques.

La FFTA fera ses élections le 12 décembre, nous l'aurons précédée en novembre, et les Comités Départementaux devront faire en octobre sans doute, ou début novembre au plus tard.

Il s'agit d'un renouvellement complet et non partiel servant à compléter l'équipe élue.

Le Président CLEROY signale que, pour les élections fédérales, le système de vote électronique sera délégué par à un prestataire pour une bonne sécurisation des résultats ; les représentants de chaque Région recevront un code d'accès et pourront voter dans une tranche de temps assez large (du lundi au vendredi par exemple).

Ce processus pourra être appliqué dans chaque Région qui le souhaite -mais cela aura un coût, comme pour les élections nationales.

Les AG entre élections quadriennales sont toujours « présentesielles » -avec présence physique des représentants des clubs/des comités régionaux.

Question posée : pourquoi ne pas passer par Béliénios (système gratuit) ? - A voir.

VOTE DES MODIFICATIONS AUX STATUTS

Les changements ont été envoyés par courriel et par courrier, et diffusés sur le site du CRTAO. Ils sont également présents dans les dossiers remis à l'accueil.

Note : la Commission Electorale n'existe qu'en cas de choix du vote électronique.

Aucune remarque n'étant faite, il est procédé au vote à main levée.

1(un) club, représentant 1(une) voix s'abstient. Les changements dans les statuts sont adoptés par 316 voix, 0 contre, 1 abstention.

La séance est levée et l'AG ordinaire commence vers 10 h.

la Secrétaire : Gisèle GALLET

le Président : Didier RAMI